

VILLE DE RONCQ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

La présente note a été établie en application des articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoient la tenue d'un débat portant sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Ce débat d'orientations budgétaires est un acte politique majeur et constitue une étape importante dans le cycle budgétaire d'une collectivité. Il doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'analyse rétrospective et prospective.

En application de l'article L 2312-1 §2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et conformément à notre règlement intérieur, il nous appartient d'ouvrir un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) au titre de chaque exercice budgétaire et ce, dans les deux mois qui précèdent l'examen budgétaire.

Dans un contexte de pandémie, le CCAS s'est positionné comme acteur majeur de l'Action Sociale sur le territoire en pilotant notamment le projet de vaccination en lien avec la Clinique Saint-Roch, les médecins, infirmiers et les villes partenaires.

Le CCAS a répondu à des appels à projet permettant de lutter contre la fracture numérique ou encore l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap.

La reprise des activités à destination des seniors a démontré la volonté et le besoin de se retrouver.

Pour finir, la réactualisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) sera présentée début 2022 et permettra au CCAS d'ajuster sa politique sociale à court et moyen terme.

L'exercice budgétaire à venir s'inscrit dans la continuité des actions mises en œuvre depuis quelques années, va prendre en compte la période de crise que nous vivons, mais va également intégrer les projets du nouveau mandat.

L'exercice budgétaire s'appuie notamment sur des thématiques ciblées en lien avec la dernière analyse des besoins sociaux :

- La lutte contre les exclusions et cohésion sociale,
- Le vieillissement et les enjeux de la dépendance,
- L'habitat et cadre de vie.

Il nous appartient maintenant de vous présenter les orientations budgétaires pour l'année 2022.

I – BUDGET DE FONCTIONNEMENT

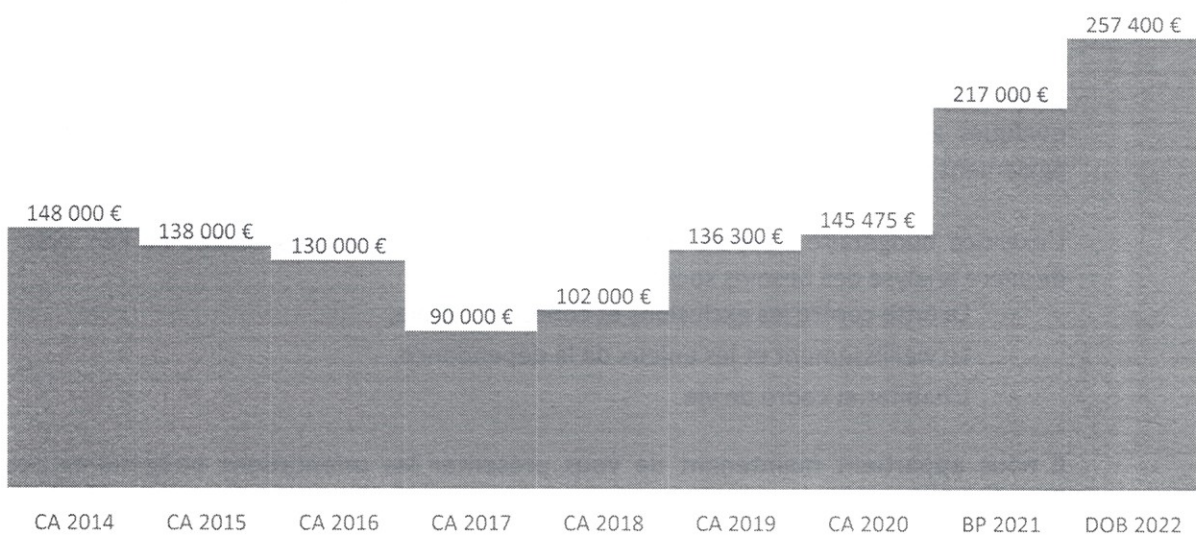
Globalement, cette section devrait avoisiner +/- les 600 000 € (dont 18 000 € en mouvements d'ordre liés aux amortissements).

Cette enveloppe globale consacrée en dépenses vise principalement à :

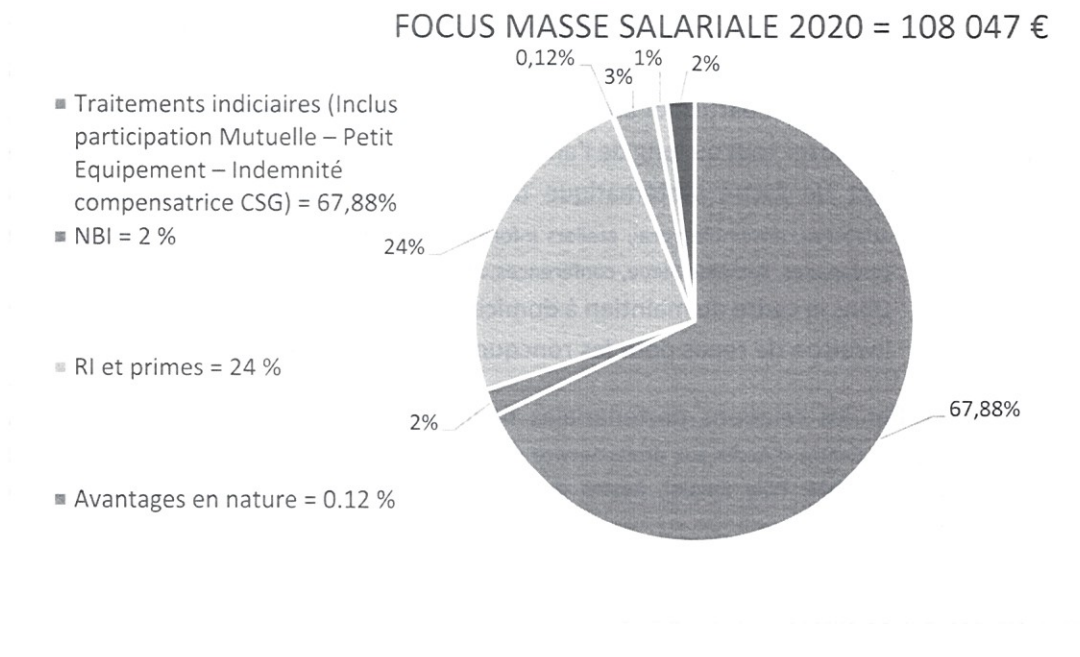
- Assurer la rémunération et les charges sociales des personnels pour une enveloppe de +/- 257 400 € (renforcement de l'équipe).
- Pour mémoire, le tableau ci-après reprend l'évolution financière de la masse salariale durant la période allant de 2014 à 2020, éléments issus des comptes administratifs.

Charges de personnel (brut chargé)		
CA 2014		148 000 €
CA 2015		138 000 €
CA 2016	Départ d'un agent en retraite en octobre 2016	130 000 €
CA 2017		90 000 €
CA 2018	Départ d'un agent en cours d'année	102 000 €
CA 2019	Arrivée d'un agent à temps plein.	136 300 €
CA 2020		145 475 €
BP 2021	Mutation d'un agent de la Ville à temps complet + recrutement d'un Conseiller Numérique à temps complet au 04/10/2021	217 000 €
DOB 2022		257 400 €

Charges de personnel (brut chargé)



FOCUS MASSE SALARIALE 2020 = 108 047 €	
Traitements indiciaires (Inclus participation Mutuelle – Petit Equipement – Indemnité compensatrice CSG)	73 840 €
NBI = 2 %	1 966 €
RI et primes = 24 %	27 998 €
Avantages en nature = 0.12 %	120 €
Heures supplémentaires = 3 %	1 476 €
Indemnité de résidence = 1 %	749 €
Supplément familial de traitement = 2 %	1 898 €



Les autres dépenses :

- Renforcer l'accompagnement social en direction des populations les plus fragiles :
 - o Œuvrer au quotidien afin de repérer les signes porteurs d'isolement des personnes âgées en offrant davantage d'actions à destination des personnes les plus fragiles,
 - o Continuer à soutenir les familles les plus modestes en proposant des aides systématiques (par exemple les aides à la restauration, aux activités périscolaires, AMIS), des aides facultatives ponctuelles (par exemple les chèques vacances permettant de participer à de nouvelles activités municipales ou de s'inscrire aux associations, les tickets services offerts à l'occasion des fêtes de fin d'année), des aides instruites dans le cadre du règlement d'attribution voté par le Conseil d'Administration (délibération du 27 septembre 2016 modifiée le 26 février 2019),
 - o Proposer dès que possible des actions de prévention et d'accès aux droits (rencontres thématiques en lien avec des partenaires, des services municipaux),
 - o Accueillir et accompagner les administrés dans leurs démarches portant sur :
 - Le logement : demandes de logement social, indécence ou insalubrité, impayés de loyer, constitution de dossiers FSL, anticipation et d'adaptation des logements à la dépendance et au handicap,

- L'emploi et l'insertion : développer le partenariat afin de permettre la mise en relation dès que possible avec les acteurs de l'emploi,
 - o Dans le cadre du dispositif Conseiller Numérique France Services, sensibiliser les usagers aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques, soutenir les administrés dans leurs usages quotidiens du numérique, les accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne.
- Assurer la reconduction des actions en direction des personnes âgées et personnes dépendantes, (actions liées au maintien du lien social et au maintien à domicile, ou un retour aux actions passées) :
 - o Continuer de proposer un service de conduite, une mise en relation pour un covoiturage pour les personnes en perte d'autonomie les plus isolées souhaitant participer aux animations (escapades, Semaine Bleue, repas convivial...),
 - o Proposer tout au long de l'année des temps d'animations et de convivialité soit de façon systématique (atelier mémoire, activités physiques et sportives adaptées, ensemble vocal, ateliers informatiques) ou encore de façon ponctuelle (escapades, Semaine Bleue, conférences, ateliers thématiques...),
 - o Dans le cadre du maintien à domicile, continuer à développer un service de livraison de repas pour les roncquois en perte d'autonomie.
- Intensifier les relations partenariales institutionnelles et associatives (Clic Relais Autonomie, Centre d'Accès aux droits-Service d'Aide aux Victimes, UDCCAS, UNCCAS, les bailleurs sociaux, la CPAM, Pôle Emploi, Restos du cœur, Confrérie Saint-Vincent-de-Paul, associations roncquoises ...).

II – BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget prévisionnel en section d'investissement s'élève à hauteur de 6 000€.

III – EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est en partie garanti par UNE SUBVENTION MUNICIPALE (estimée à 300 000 €).

Cette subvention fera l'objet d'ajustements lors de la reprise des résultats de l'année N-1 avec intégration dans le budget supplémentaire.

Il faudra attendre l'arrêt des comptes définitifs pour en connaître le montant précis.

Pour les autres recettes, elles sont principalement issues des produits de services (repas à domicile...) pour un montant estimé à +/- 175 000 €.

Fait le 26 novembre 2021